

Les nouveaux plannings de temps partiel des adjoints d'animation

Année scolaire 2022/ 2023

Comment la loi de transformation de la fonction publique impacte mon temps de travail ?

Du fait de la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction Publique et de sa déclinaison pour les adjoints d'animation et d'action sportive (voir fiche dédiée), de nouveaux plannings de temps partiel entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2022.

Le planning des agents à 90% - maintien du cycle de travail actuel, même planning que les agents à 100% avec jours de temps partiel durant les vacances scolaires, 5 semaines maximum de travail en extrascolaire (hors été)

Jour	Interclasse		TAP		Goûter/ Étude		Centre de loisirs	
Lun	11:25	13:30			16:25	18/18:30		
Mar	11:25	13:30	14:45	16:30	16:30	18/18:30		
Mer	11:25	13:30					13:30	18/18:30
Jeu	11:25	13:30			16:25	18/18:30		
Ven	11:25	13:30	14:45	16:30	16:30	18/18:30		
Réunion hebdomadaire			1h00		Temps de préparation			4h10

Le planning des agents à 80% - maintien du cycle de travail actuel du planning 1, 8 semaines maximum de travail en extrascolaire (petites ou grandes vacances)

Jour	Interclasse		TAP		Goûter/ Étude		Centre de loisirs	
Lun	11:25	13:30						
Mar	11:25	13:30	14:45	16:45				
Mer	11:25	13:30					13:30	18/18:30
Jeu	11:25	13:30						
Ven	11:25	13:30	14:45	16:45				
Réunion hebdomadaire			1h00		Temps de préparation			3h45

Le planning des agents à 50% - 2 semaines maximum de travail en extrascolaire (petites ou grandes vacances) et suppression de la participation aux TAP en semaines scolaires

Jour	Interclasse		TAP		Goûter/ Étude		Centre de loisirs	
Lun	11:25	13:30						
Mar	11:25	13:30						
Mer	11:25	13:30					13:30	18/18:30
Jeu	11:25	13:30						
Ven	11:25	13:30						
Réunion hebdomadaire			1h00		Temps de préparation		2h15	

Le planning des agents à 70% - même planning que les agents à 100% sans la journée du mercredi, 4 semaines maximum de travail en extrascolaire (petites ou grandes vacances)

Jour	Interclasse		TAP		Goûter/ Étude		Centre de loisirs	
Lun	11:25	13:30			16:25	18/18:30		
Mar	11:25	13:30	14:45	16:30	16:30	18/18:30		
Mer								
Jeu	11:25	13:30			16:25	18/18:30		
Ven	11:25	13:30	14:45	16:30	16:30	18/18:30		
Réunion hebdomadaire			1h00		Temps de préparation		3h30	

Le planning des agents à 60% - même planning que le nouveau planning des agents à 50% avec plus de semaines d'extrascolaire, soit 5 semaines maximum, sur les petites ou grandes vacances

Jour	Interclasse		TAP		Goûter/ Étude		Centre de loisirs	
Lun	11:25	13:30						
Mar	11:25	13:30						
Mer	11:25	13:30					13:30	18/18:30
Jeu	11:25	13:30						
Ven	11:25	13:30						
Réunion hebdomadaire			1h00		Temps de préparation		2h30	

La création d'une sujétion « Ville Capitale » aboutissant à réduire de 3 jours le temps de travail pour tous les agents a été suspendue par le tribunal administratif. Un cycle de discussions complémentaires est en cours avec les organisations syndicales, qui permettra de stabiliser l'organisation de travail pour la rentrée.

À cette étape des négociations :

Les jours non travaillés à compter du 1^{er} janvier 2023

Quotité de travail	Jours de congés	Jours de fractionnement	Plafond de JRTT	Jours de temps partiel pour l'année scolaire 2022/2023 (dont jours durant les vacances scolaires)
90%	22,5	2	5,5	23 (23)
80%	20	2	6,5	46 (11)
70%	17,5	2	3,5	69 (33)
60%	15	2	13,5	92 (21,5)
50%	12,5	2	8	115 (44,5)

Gestion forfaitaire proratisée pour l'année 2022

Quotité de travail	Jours de congés	Jours de fractionnement	Plafond de JRTT	Jours de temps partiel jusqu'au 1 ^{er} septembre 2022 (année scolaire 2021/2022)
90%	22,5	2	9	17,5
80% P1	20	2	8	7,5
80% P2	17,5	2	8	20,5
50%	12,5	2	5	57

NB : un cadrage de la prise des congés, JRTT et des jours de temps partiel pourra intervenir ultérieurement dans le cadre d'une actualisation du règlement de service de l'animation.